



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-HUIT FÉVRIER

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - A. CARRU MARTEL - P. GINER – J. HENSELER- S. LAINE - M. MARTEAU - E. MENU – N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD -- **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à G. BARRA) - J.L. GIRAUD (pouvoir à E. MENU) - B. MONTAGNE (pouvoir donné à J. HENSELER) - N. PERRICHON (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. RAYNAUD (pouvoir donné à J. RAYNAUD)

ESPACE CULTURE / JEUNESSE MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – AVENANT 1

VU le Code de la commande publique.

CONSIDÉRANT que la commune de Tourrettes a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'aider la collectivité territoriale à définir ses besoins pour la création d'un espace culture jeunesse.

CONSIDÉRANT que la mairie de Tourrettes a lancé un marché à procédure adaptée pour attribuer un marché de prestations intellectuelles, le bureau d'études qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse est Verdi.

Le marché attribué prévoyait une tranche ferme (étude) + une tranche conditionnelle (accompagnement en phase travaux), pour un montant total 52.840 € HT.

QUE la phase travaux a commencé début janvier 2022, par l'installation du chantier et les démolitions prévues dans le lot 1, gros œuvre, attribué à l'entreprise SAGI.

QUE le coût d'accompagnement en phase travaux en présentiel s'élève à 12.670 € HT mais semble sous dimensionné (l'offre initiale de Verdi datant de mars 2019, le projet n'avait pas été validé).

QUE compte tenu du projet retenu et de l'équipe de maîtrise d'œuvre présente, il est nécessaire de solliciter l'assistant à maîtrise d'ouvrage en phase travaux pour 15 jours de présence supplémentaire sur site, soit 8.410 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ayant pour objet d'augmenter la présence du bureau d'études Verdi en phase Travaux, à hauteur de 8.410 € HT.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2022 M 14 et suivant.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr